



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 100100

Texte de la question

M. Daniel Boisserie interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'expérimentation de l'étiquetage nutritionnel. Conformément aux dispositions de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et afin de lutter contre l'augmentation des maladies cardio-vasculaires, le diabète ou l'obésité qui touche 17 % des Français, celle-ci est mise en œuvre depuis le lundi 26 septembre 2016. Or de nombreuses marques mais aussi les produits laitiers frais (hors laits) ne seraient pas inclus dans le champ de l'expérimentation alors qu'ils contiennent souvent de nombreux sucres cachés. Pourtant il semble indispensable que tous les aliments d'un même rayon soient étiquetés pour établir des statistiques fiables. S'interrogeant sur la portée et la fiabilité de l'expérimentation, il lui demande donc si le champ de l'expérimentation sera étendu.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100100

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8762

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)